

DEC151662DR01

Décision portant délégation de signature à Mme Anne-Françoise Duval, adjointe au délégué régional de la circonscription Paris-Villejuif pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151172DAJ portant nomination de M. Patrick Mounaud aux fonctions de délégué régional de la circonscription Paris-Villejuif ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Anne-Françoise Duval, adjointe au délégué régional de la circonscription Paris-Villejuif, à l'effet de signer au nom du délégué régional tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Françoise Duval, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à M. Jean-Marc GILLION, ingénieur de recherche, responsable du service logistique et technique de la délégation Paris-Villejuif.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 juillet 2015

Le Délégué régional

Patrick Mounaud



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T 01 49 60 40 40
F 01 45 15 01 66